

Grille d'analyse et de sélection des projets présentés sur le LEADER - Fiche action 1

"Intitulé du projet"

Respect des indicateurs (0 ou 10)				
Indicateurs de la fiche action		Notation		Remarques
Nombre d'aménagements réalisés : 20 / Nombre d'ateliers locaux participatifs créés : 6 / Nombre de formation et sensibilisation réalisés : 2 / Nombre d'études pré-opérationnelles ou documents cadres réalisés : 6	Le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (indicateurs) le montant du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la fiche action (0), le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (10)		/10	
Coef.8	Total	0	/ 80	
TOTAL respect des indicateurs		0	/ 20	

Qualité du projet				
Périmètre / échelle / objectif (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
	Le projet rayonne sur le périmètre d'une commune (0), le projet rayonne sur le périmètre d'au moins 3 communes (5), le projet est porté / rayonne à l'échelle du périmètre d'un EPCI du territoire ou d'une commune nouvelle (10)		/10	
Coef.0,30	Total	0	/ 3	

Principes de priorité		Notation		Remarques
Critère de priorité (0 / 5 ou 10)				
Valorisation des ressources locales	<i>Le projet :</i> S'appuie sur les ressources locales (par exemples filières pierre/bois, clause sociale, autres) le projet ne fait pas référence aux ressources locales (0), le projet fait référence à au moins 1 ressource locale (5), le projet a pour objet la valorisation de plusieurs ressources locales (10)		/10	
	Valorise le patrimoine (par exemple : restauration d'un petit patrimoine bâti, autres) le projet ne valorise aucun patrimoine classé/inscrit (0), le projet valorise 1 patrimoine classé/inscrit ou un patrimoine situé dans le périmètre d'un monument classé/inscrit (5), le projet valorise directement un monument classé/inscrit (10)		/10	
	Valorise le patrimoine et les savoirs faire locaux (par exemple : technique traditionnelle, restauration d'un petit patrimoine bâti, autres) le projet ne renforce pas la cohérence patrimoniale du lieu (moins de 2 patrimoines remarquables. par ex : l'église, la placette, la fontaine,...) ou/et valorisation d'un savoir-faire local (0), le projet s'inscrit dans une cohérence patrimoniale et renforce la qualité du lieu (cohérence entre 2 patrimoines remarquables. par ex : l'église, la placette, la fontaine,...) ou/et son savoir-faire local (5), le projet conjugue une cohérence patrimoniale et l'attractivité du lieu (cohérence de plus de 2 patrimoines remarquables. par ex : l'église, la placette, la fontaine,...) et/ou les savoirs faire locaux (10)		/10	
Coef. 0,40	Total	0	/ 12	

Dimensions environnementales du	<i>Le projet prend en compte les problématiques environnementales suivantes :</i>			
	La prise en compte des ressources en eau et des énergies le projet ne fait pas référence à la problématique d'économies en eau et en énergie (0), le projet fait référence à la problématique des économies en eau et en énergie (5), le projet comporte un poste de dépense spécifique aux économies en eau et en énergies (10)		/10	

projet	L'intégration architecturale et paysagère dans le projet, il n'existe ni document de planification ni étude paysagère ou cahier de recommandation architecturale (0), il existe un document de planification, ou une étude paysagère ou un cahier de recommandation architecturale (5), il existe un document de planification, et une étude paysagère ou un cahier de recommandation architecturale (10)		/ 10	
Coef. 0,10	Total	0	/ 2	
Dimensions partenariales du projet	<i>Le caractère partenarial et patrimonial du projet se manifeste par :</i> La mobilisation de divers partenaires à travers le cahier des charges signalétique (cf. charte) le projet ne fait pas référence au cahier des charges signalétique (0), le projet fait référence au cahier des charges signalétique (5), le projet s'appuie sur le cahier des charges signalétique (10)		/ 10	
Coef. 0,10	Total	0	/ 1	
Impact sur le maintien et l'accueil de population	<i>Le projet contribue à la stratégie d'accueil et de maintien de population portée par l'association Terres de vie en Lozère par :</i> Une action qui est en faveur du maintien et de l'accueil de populations le projet ne fait pas référence au maintien et à l'accueil (0), le projet fait référence au maintien et à l'accueil (5), le projet a pour objet principal le maintien et l'accueil (10) Un projet qui contribue de manière directe ou indirecte à valoriser le village le projet ne mentionne pas les impacts attendus sur la valorisation du village (0), le projet mentionne les impacts attendus sur la valorisation du village (5), le projet a pour objet principal la valorisation du village (10)		/ 10	
Coef. 0,60	Total	0	/ 12	
TOTAL		0	/ 30	
TOTAL QUALITE DU PROJET		0,00	/ 20	

Respect des Indicateurs	0	/ 20
Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère	0	/ 20

Les dossiers n'ayant pas acquis au minimum 10 points sur 20 pour le respect des indicateurs et pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL devront être retravaillés